

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS ARRÊTÉ MUNICIPAL DE VOIRIE Réf. : ST/24-095

Le Maire de BOURG-LA-REINE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques :

Vu le Code de la Route :

Vu le Code de la Volrie Routière :

Vu le Code Pénal :

Vu l'arrêté municipal modifié du 18 septembre 2019 et ses annexes instaurant la réglementation générale de circulation et de stationnement dans les différentes voles de Bourg-la-Relne :

Vu le règlement de voirie communal approuvé par délibération

du Consell Municipal en date du 9 décembre 2020 ;

Vu la Décision Municipale en date du 27 décembre 2023, fixant le montant des droits de voirie applicables à Bourg-la-Reine à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu l'arrêté municipal n°ST/24-064 en date du 19 mars 2024 réglementant provisoirement la circulation et le stationnement du 12 rue de la Villa Flamande, en raison de suppression d'un branchement électrique du 25 mars 2024 au 26 avril 2024 ;

Vu la demande de prorogation de l'arrêté ST/24-064 formulée par ERTP en date du 11 avril 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de prolonger la période des travaux sur voirie dans la rue de la Villa Flamande à Bourg-la-Reine et qu'il convient de proroger l'arrêté n° ST/24-064 jusqu'au 15 mai 2024 ;

Sur proposition des Services Techniques de la ville de Bourg-la-Reine ;

ARRETE

Article 1°: Les entreprises désignées ci-dessous sont autorisées à occuper le domaine public pour entreprendre les travaux suivants :

Coordonnées des entreprises liées aux travaux	
ERTP 86 rue Voltaire – 93100 MONTREUIL	ENEDIS 1 rue Thomas Edison – 78280 GUYANCOURT
Descriptif des travaux :	Suppression d'un branchement électrique
Adresse des travaux :	12 rue de la Villa Flamande

Article 2 : Conditions de circulation et de stationnement

L'arrêté municipal n° ST/24-064 en date du 21 mars 2024 est prorogé jusqu'au 15 mai 2024, dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Commissariat d'Antony, 50 avenue Galliéni 92160 Antony :
- Monsieur le Capitaine, Commandant de la 21ème Compagnie d'Incendie de Clamart, 287 avenue du Général de Gaulle 92140 Clamart;
- Centre de Secours de Bourg-la-Reine ;
- La Police Municipale de Bourg-la-Reine ;
- Comité AVH-Sud 92 2 rue des Écoles 92330 Sceaux ;
- Responsable de centre EFFIA, 66 boulevard du Maréchal Joffre 92340 Bourg-la-Reine;
- VS-GP, 28, rue de la Redoute 92 260 Fontenay-aux-Roses ;
- Entreprise(s) pétitionnaire(e) citées à l'article 1^{er} du présent arrêté;

Bourg-la-Reine, le 12 avril 2024°

Pour ampliation,

Pour le Maire

Le Maire,

Signé: Patrick DONATH

Isabelle SPIERS

Maire Adjointe déléguée à l'Aménagement urbain et au cadre de vie.

Publication de l'acte sous forme électronique sur le site internet de la Ville, le

2.7 AVR. 2024